

La Lettre Orée

N° 40 – nov/déc 2003



Sur le terrain



EDITORIAL

Tout organisme vivant qui voit son environnement se modifier réagit en utilisant ses ressources pour s'adapter. Quand Orée a été créée il y a onze ans maintenant, rares étaient ceux qui avaient pris l'option de partager entre entreprises et collectivités locales les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement, de dialoguer sans langue de bois et de construire ensemble des outils de progrès.

Aujourd'hui, l'environnement est devenu un sujet de préoccupation du grand public, malheureusement souvent à la suite de catastrophes causées directement ou indirectement par l'homme. De nouvelles structures de réflexion ont vu le jour et ont intégré l'environnement dans le concept plus global du développement durable.

Orée, association ô combien vivante et réactive, doit s'adapter à cette nouvelle situation et répondre aux nouveaux besoins de ses membres. Une réflexion a donc été initiée pour actualiser l'offre de services proposée par Orée. L'avis de tous les adhérents est indispensable pour mener à bien cette réflexion. Nous sommes plus que jamais à l'écoute de tous afin de répondre au mieux à cette nouvelle donne, fidèles à la vocation Orée qui doit rester un lieu d'échanges de pratiques concrètes.

Sylvie BÉNARD,
présidente de l'Association Orée

Secoia : l'aménagement et la gestion d'un parc d'activités de haute qualité environnementale

Dans le cadre de leurs missions de reconversion, les Mines de potasse d'Alsace ont souhaité mettre en œuvre un projet développement durable en créant Secoia (Sphère Eco Industrie d'Alsace, Haut-Rhin). Secoia gère un parc d'activités de 25 hectares, situé à la fois sur un ancien carreau minier réhabilité et sur une friche forestière, à proximité d'une zone résidentielle et d'une réserve naturelle, bordé par les grands axes. Son histoire et sa localisation ont permis de mettre l'accent sur l'intégration paysagère. 12 hectares ont déjà été ainsi commercialisés...



Les 12 entreprises implantées ont réellement adhéré au projet d'aménagement paysager du Parc et certaines font preuve d'initiatives originales (vaches en plastique grandeur nature dans une prairie, aménagement de toiture terrasse végétalisée et arborée...). Ces débuts prometteurs s'expliquent par le suivi, la mise en réseau et l'animation proposés par Secoia. Dès les premiers contacts, les règles de base et le projet sont expliqués. Puis avec l'aide de la Ville (maître d'ouvrage), de la SEM (aménageur) et de l'architecte du parc (proposition de solutions alternatives), l'industriel élabore son permis de construire. Des réunions permettent d'aborder tous les sujets préoccupant les entreprises et de trouver des solutions, parfois communes (partage de parking...). Au-delà des questions liées à l'environnement,

Secoia est véritablement devenu l'interlocuteur privilégié de ces entreprises qui souhaitent aujourd'hui développer l'image de marque de qualité environnementale qu'ils étaient venus chercher en s'installant à Wittelsheim.

Pour partager son expérience et l'enrichir de celle d'autres gestionnaires de parcs d'activités, Secoia préside le groupe de travail Orée Management environnemental des parcs d'activités et a testé l'outil Eco-cartes®. Le résultat prouve encore une fois la nécessité d'un regard objectif permettant de mettre en évidence certains points faibles (sécurité, signalétique...).

Pour en savoir plus :

Céline Schumpp au 03 89 57 83 54 -
c.schumpp@mdpa.fr - www.secoia.org
et www.oree.org/démarches/ZA

Premier bilan de la loi sur les Nouvelles réglementations économiques (NRE)

Le gouvernement a récemment chargé trois associations représentatives (Epe, ORSE et Orée) de dresser un premier bilan critique de l'application de l'article 116 de la loi NRE, obligeant les sociétés commerciales à informer sur leurs pratiques sociales et environnementales. Cet article prévoit en effet que les sociétés cotées en bourse doivent préciser, dans leurs rapports annuels, la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités. Ces associations réalisent une consultation auprès d'entreprises et de parties prenantes concernées (organisations syndicales, patronales, ONG et investisseurs). Elle portera notamment sur les problèmes rencontrés par les entreprises dans l'application de la loi ; la pertinence des informations publiées ; les pratiques internationales dans ce type de reporting. Les conclusions sont attendues fin 2003/début 2004.

Contact

- EpE : Richard Armand >>> rarmand-epe@wanadoo.fr
- ORSE : François Fatoux >>> fatoux@orse.org
- Orée : Pierre Salcio >>> salcio@oree.org

Nouveaux adhérents

Adelphe

soutien aux opérations de collecte sélective mises en place par les collectivités locales.

Georges Ortola, président

contact@adelphe.fr

>>> www.adelphe.fr

Maison de l'environnement de Chalon-sur-Saône

conseil et animation en environnement auprès des entreprises, des collectivités, des publics scolarisés et du grand public.

Jean-Michel Blanc, directeur

infos@maisonenvironnement.com

>>> www.maisonenvironnement.com

CCI du Loiret

aménagement de parc d'activités et proposition de services aux entreprises (17 000 représentées) : développement et urbanisme, formation, conseil, information économique. Club environnement animé par le département industrie de la CCI.

Claude Lancrenon, directeur du développement et de l'urbanisme

c.lancrenon.dev@loiret.cci.fr

>>> www.loiret.cci.fr

éco-actions

Certification ISO 14001 du SME

Eco-Emballages vient d'être certifiée ISO 14001 pour son Système de management environnemental, à la suite de l'avis favorable émis en mai par ECOPASS. Consciente de son devoir d'exemplarité vis-à-vis des partenaires de la chaîne de valorisation des déchets d'emballages ménagers et désireuse de réduire les impacts sur l'environnement de ses activités directes, l'entreprise a démarré dès 2002 ce programme de certification au sein de son siège de Levallois-Perret et de ses 5 directions régionales : Levallois-Perret, Angers, Strasbourg, Toulouse et Lyon. Dans sa déclaration de politique environnementale, elle s'engageait à sensibiliser ses collaborateurs à un comportement individuel respectueux de l'environnement ; intégrer des critères environnementaux dans ses politiques de conception d'outils de communication, d'achat et de sous-traitance. Comme le déclare Eric Guillon, directeur général, « cette reconnaissance de notre engagement en faveur de la protection de l'environnement est un encouragement pour les collaborateurs de notre société à se comporter en éco-citoyens, au bureau comme à la maison. Cette certification, est conforme à notre mission de société agréée chargée de gérer la fin de vie des emballages ména-

gers dans une logique de développement durable. Nous allons nous efforcer de promouvoir la certification ISO 14001 auprès de l'ensemble de nos partenaires, industriels et collectivités locales ».

Un ECO-Guide : Les métiers de l'imprimerie

Pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans le secteur de l'imprimerie, la **Fédération de l'imprimerie et de la communication graphique (FICG)** vient de publier l'ECO-Guide professionnel Les métiers de l'Imprimerie. Imprimé à 25 000 exemplaires, ce document constitue une adaptation nationale de l'ECO-Guide alsacien paru en 1998. Il détaille les impacts des métiers de l'imprimerie sur l'environnement et donne des conseils pratiques, les éco-gestes, à appliquer au quotidien pour limiter ces impacts. Réalisé par ECO-Conseil, il s'adresse à l'ensemble des entreprises des secteurs du prépresse et de l'imprimerie de labour. Disponible en 6 versions correspondant aux 6 bassins des Agences de l'eau, il a bénéficié du soutien technique et financier du MEDD, de la Direction des entreprises commerciales artisanales et du Ministère de l'industrie, de l'Ademe, des 6 Agences de l'eau et de la

FICG. Parallèlement, la FICG a mené au niveau national une vaste campagne de mobilisation des chambres consulaires, notamment dans les régions où aucune action n'avait encore été engagée en direction des entreprises du secteur de l'imprimerie. À l'issue, plusieurs régions vont lancer des actions en direction des entreprises, plus précisément dans le domaine de l'amélioration de la gestion des déchets. La diffusion des ECO-Guides se fera principalement au travers de ces opérations régionales animées par les chambres consulaires et les organisations professionnelles.

Accord de partenariat « Veolia Environnement pour l'Antarctique »

À l'occasion du Conseil international des directeurs de programmes polaires antarctiques (COMNAP en juillet 2003), un accord de partenariat entre l'Institut polaire français Paul Emile Victor (IPEV) et **Veolia Environnement** a été signé pour 10 ans. Il porte sur la levée de verrous technologiques en milieux polaires dans des secteurs clés, tels que le transport, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets. Cet accord réaffirme la volonté du groupe d'être acteur du développement

Trophée 2003 sur la qualité des informations environnementales et sociales

En Association avec l'UNICEF, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables organise pour la quatrième fois le trophée récompensant les meilleures initiatives des entreprises nationales en matière d'information et de communication sur le développement durable.

Cette édition a été recentrée vers le cœur de métier des professionnels comptables en privilégiant la qualité des informations sociales et environnementales publiées. A ce titre, la composition du jury est en adéquation avec les objectifs poursuivis et accorde une place importante aux institutionnels, aux techniciens mais aussi aux représentants du monde économique (CNDD, UNICEF, MEDD, Ordre des Experts-Comptables, WBCSD, MEDEF, GRI, Gaudriot, Paprec, Euronext et Orée).

Seront officiellement remis aux lauréats jeudi 4 décembre les prix suivants : meilleur rapport développement durable, meilleur rapport environnement, meilleur premier rapport, meilleure information en matière environnementale et sociale dans le rapport annuel d'une entreprise de moins de 500 salariés. Les rapports des 4 lauréats seront systématiquement portés au niveau européen pour représenter la France dans le concours European sustainability reporting awards (ESRA) 2003.

Contacts : www.experts-comptables.fr • sfourreau@cs.experts-comptables.org

Mardi 25 novembre à Orléans

Développement durable : quels enjeux pour les PME-PMI ?
Orée est partenaire de ce colloque.

Renseignements : Aline Despriée, CCI Loiret, au 02 38 77 77 97
industrie@loiret.cci.fr

Judis 27 novembre et 4 décembre à Paris

Développement durable : les enjeux de la mise en œuvre opérationnelle ?

Interventions des membres LVMH, Carrefour, VINCI, ACCOR.
Renseignements : Alice Bertrand, ANVIE, au 01 49 54 26 25
anvie@msh-paris.fr

Lundi 15 et mardi 16 décembre à Paris

Entreprises et collectivités locales : actions et plans de développement durable

Formation proposée par Sciences Po avec le partenariat Eco-Maires et Orée. Interventions d'adhérents : Ciments Calcia, Atofina, Huglo Lepage, France Nature Environnement, OR.GE.CO.
Renseignements : François Fiquemont, Sciences Po, au 01 44 39 07 40
isabelle.guernalec@formation-continue.sciences-po.fr

durable, notamment en Antarctique, et s'appuie sur l'expérience d'opérateurs polaires de plusieurs pays. Ce partenariat complète ceux conclus avec les organisations polaires australienne et chilienne portant entre autres sur la gestion des déchets et la prévention de pénurie d'eau ou « stress hydrique » en Antarctique. Cette nouvelle coopération avec l'IPEV vise à mettre en place les bases d'un développement durable de protection de l'environnement du « sixième continent » comme l'exige le Protocole de Madrid. Le but poursuivi est notamment de fournir aux nations une plate-forme internationale de partage du savoir-faire et des moyens. La mission du Groupe est d'utiliser son expertise dans les domaines de la gestion des déchets, la production, la distribution et le retraitement de l'eau, l'efficacité dans la production et l'utilisation de l'énergie, l'optimisation des transports, afin de protéger les ressources de la Terre et son patrimoine naturel pour les générations futures.

Débat public sur une voie ferroviaire

Aéroports de Paris, Réseau Ferré de France et la SNCF se sont rassemblés au sein d'un groupement d'intérêt économique pour

réaliser un service ferroviaire plus particulièrement destiné aux passagers aériens. Le projet baptisé CDG-express part du constat que le secteur du nord-est de l'Ile-de-France est devenu l'un des centres d'activités les plus importants et les plus dynamiques de la région et qu'il engendre un trafic croissant vers ou depuis Paris. Les déplacements des passagers aériens représentent une part importante de ce trafic, et ces déplacements sont assurés à plus de 80 % par la route. Or, pour convaincre les passagers aériens de changer de mode de transport, il est apparu qu'il fallait leur proposer un service fiable, lisible et facile d'accès, service qui reposerait sur une liaison ferroviaire dédiée entre la gare de l'est et Roissy-CDG (un train toutes les 15 mn pour un trajet d'une durée de 20 mn, sur une large plage horaire et 365 jours par an, sans arrêt entre Paris et Roissy-CDG). Un débat public est organisé en Ile-de-France par la Commission Particulière du Débat Public afin de permettre à toutes les personnes concernées : riverains, usagers du RER B, passagers aériens, entreprises du secteur, de prendre connaissance du projet et d'exprimer leur avis.

éco-contacts :



Contact : Catherine Thenes
☎ 01 40 89 92 33 – thenes@eco-emballages.fr



Contact : Serge Hygen
☎ 03 88 60 16 19 – econseil@cybercable.fr



Contact : Rupert Schmid
☎ 01 71 75 06 32 – rupert.schmid@onyx.groupeve.com



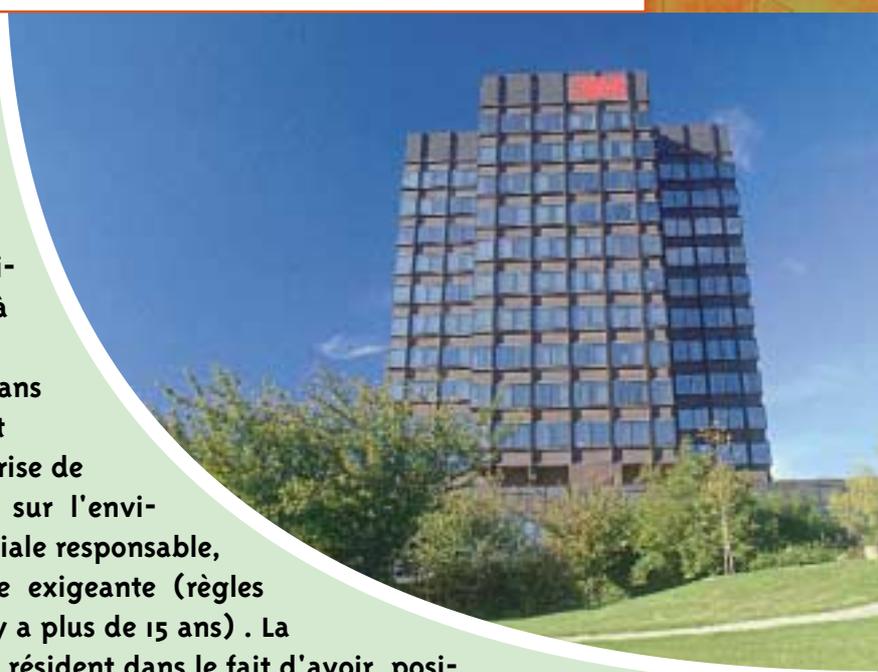
Contact : Marie-Pierre Bory
☎ 01 43 35 75 46 – marie-pierre.bory@adp.fr



Gérard Zink, directeur Qualité hygiène sécurité environnement (QHSE)

3M

Dès le milieu des années soixante dix, 3M mettait en œuvre sa politique environnementale au travers de programmes pluriannuels d'actions visant principalement à réduire les émissions dans l'air, à limiter l'utilisation de solvants, à éliminer les produits toxiques. Cette démarche s'inscrit dans une politique plus globale de développement durable. La volonté de développer l'entreprise de façon pérenne, tout en limitant ses impacts sur l'environnement, se conjugue à une politique sociale responsable, et à une éthique financière et commerciale exigeante (règles écrites de conduite commerciales édictées il y a plus de 15 ans). La spécificité et le crédit de 3M en la matière résident dans le fait d'avoir positionné très tôt l'éthique au cœur de sa stratégie et ceci au-delà de tout effet de mode.



Orée – Sur la partie environnement de la politique développement durable de 3M, quels sont les principaux objectifs poursuivis ?

G.Z. – Tout d'abord des objectifs de maîtrise opérationnelle : maintenir les modes de fonctionnement certifiés ISO 14000 sur la quasi-totalité des sites industriels en France et en Europe ; réaliser des projets engagés dans le cadre des ICPE ; maîtriser l'environnement au quotidien... Et plus précisément, 3M s'est fixée des objectifs chiffrés sur la période 2000-2005 et souhaite notamment obtenir une diminution globale de 25% des COV et des déchets et de 20% en matière de consommation énergétique. Enfin, nous allons doubler le nombre de programme 3P (la Prévention de la Pollution Paye), visant à réduire la pollution tout en étant économiquement intéressant pour l'entreprise. Cela nécessite davantage d'effort mais reste réalisable. Une réflexion sur les grands enjeux de 3M est déjà engagée aux Etats-Unis pour la période suivante 2005-2010.

Orée – Ces objectifs nécessitent des investissements importants. Comment peuvent-ils être rentables à court terme pour l'entreprise ?

G.Z. – Il est tout de même rare de développer un processus de production qui ne

génère pas de déchets ! Cependant, en cherchant à améliorer un tel processus, on peut en diminuer les impacts. Il est ainsi possible de gagner sur les matières premières et sur la productivité de la machine concernée. Prenons le cas de l'utilisation des solvants, l'un des grands enjeux de 3M visait la réduction de leurs émissions. Dans certains cas (brûlage de gaz) cela a coûté à l'entreprise, dans d'autres des systèmes ont été élaborés et ont permis de récupérer ces solvants. Cette préoccupation a abouti à la reformulation de produits avec une utilisation moindre des solvants impliquant également une baisse du coût de fabrication. C'est une porte ouverte aux capacités d'innovation et de nombreuses idées techniques ont été mises en œuvre à partir de ce double objectif : accepter le challenge et innover. 3M en a fait une véritable culture d'entreprise.

Orée – Vous êtes membre du Conseil d'administration Orée et président du Groupe de travail clients – fournisseurs, de quelle façon l'Association vous aide-t-elle ?

G.Z. – Orée représente un lieu de réflexion et de production de solutions. Le réseau permet de rencontrer des acteurs aux pré-

occupations communes bien qu'issus d'univers divers et variés. C'est évidemment enrichissant sur le plan des idées, des outils et de la stratégie. A titre d'exemple, nous avons particulièrement apprécié les réflexions menées en terme de sensibilisation du personnel et les avons d'ailleurs intégrées au plan d'action pour la certification ISO 14000 de l'ensemble des sites. La thématique du transport de marchandises a également retenu notre attention : comment en effet transporter mieux et moins cher ? Quant à la relation clients – fournisseurs, nous souhaitons développer la sous-traitance dans le plus grand respect de notre politique environnementale. Les résultats de ce groupe de travail seront donc très utiles à 3M, qui souhaite d'ailleurs renforcer sa participation à l'Association dans la mesure où elle est un bon reflet des préoccupations de l'entreprise et un bon moyen de concrétiser l'environnement dans la perspective du développement durable.

contact :
www.3m.com